



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence de la tomate marocaine : impact sur les producteurs français

Question orale n° 493

Texte de la question

Mme Christine Le Nabour interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la problématique de la concurrence de la tomate marocaine pour les producteurs de tomates français et notamment bretons, la Bretagne étant la première région productrice de tomates en France. Le sujet reste plus que jamais d'actualité avec une situation aujourd'hui au point mort et ce malgré l'engagement ministériel. En effet, en 2024, Mme la ministre avait invité la filière française à un dialogue avec les producteurs marocains pour parvenir à un rééquilibrage sur les étals entre production française et importations en provenance du Maroc. Cette phase de discussions a bien été engagée, depuis octobre 2024, ayant donné lieu à plusieurs réunions bilatérales ; elle n'a abouti à aucun engagement opérationnel, malgré la déclaration commune du printemps 2025 affichant une « volonté de renforcer la coopération ». Si les acteurs reconnaissent et saluent l'engagement de Mme la ministre sur le sujet, ils regrettent cependant que ces discussions se soient déroulées le plus souvent sans présence gouvernementale. Il y a urgence : aujourd'hui, la situation de la filière se dégrade rapidement. La tomate est un produit apprécié par les citoyens, avec une consommation annuelle de près de 700 000 t sur la campagne 2022-2023. Certes, la production française - environ 480 000 t en 2024 - ne suffit pas à approvisionner le marché national, d'où le recours à des produits importés, notamment de novembre à avril, en provenance du Maroc et d'Espagne. Cependant, le Maroc ne se contente plus de pallier le déficit hivernal de la production française ; il prend désormais la place de celle-ci en pleine saison et uniquement sur le segment stratégique des tomates cerises. En deux ans, la part des tomates cerises marocaines a grimpé à 40 % des achats totaux, tandis que la part de tomates françaises chutait d'environ 60 % au cœur même de son pic de production. Un constat qui illustre ce déséquilibre. Le plan de souveraineté lancé en 2023 pour les fruits et légumes a permis quelques avancées, mais il reste inadapté face au déficit de compétitivité actuel de la production française sous serres, nécessaire pour assurer un approvisionnement local et durable. Mme la ministre a invité les acteurs à reprendre le dialogue avec les producteurs marocains, aux côtés du ministre de l'agriculture du Maroc. Dans cette optique et au regard des enjeux qui sont ceux de l'Union européenne, elle lui demande si les acteurs de la filière peuvent compter sur un engagement plus marqué du Gouvernement, dans la phase de dialogue qu'ils sont invités à reprendre, comme auprès de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Le Nabour](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 493

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)